

Saint Vincent-de-Paul
Saint Joseph



ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE CATHOLIQUE
ST-JOSEPH ST-VINCENT-DE-PAUL
PERIGUEUX

**Solde de la Taxe d'Apprentissage,
campagne 2023**





**Nos résultats 2022 : CAP 80 % ;
BAC Général & Technologique 100 % ;
BTS CI 92 % ; Bac Pro 97 %**



Dispositif études et sports :

Nous sommes partenaires de clubs pour la **formation des jeunes sportifs en devenir de haut niveau** (**Football** avec le TFC, **Basket** avec le BBD, **Gymnastique** avec les Enfants de la Dordogne, **Danse** avec l'Atelier Artistique de Boulazac, **Escrime** avec le Club de Boulazac, **Golf** avec le Golf club de Périgueux, ...) et sommes **Section Sportive Scolaire Football** dans toutes les filières de nos lycées.



L'ordonnance du 23 juin 2021 apporte des modifications dans le recouvrement et l'affectation des contributions des employeurs. Il est ainsi prévu que 100 % du solde de la taxe d'apprentissage soit recouvré par les Urssaf (CGSS à La Réunion) et la MSA qui sera ensuite versé à la Caisse des Dépôts et Consignations qui réaffectera ces fonds.

En 2023, la nouvelle plateforme numérique « SOLTEA », en lien avec La Caisse des Dépôts et consignations (CDC), permettra aux employeurs de choisir les établissements auxquels ils souhaitent verser leur solde de la taxe d'apprentissage. Réf : Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039685273/>.

Vous n'aurez plus besoin de reçu libératoire.

La période de versement de ce solde est entre le 05 et le 15 mai 2023

Les entreprises qui n'auraient pas fléchi leur solde vers un établissement scolaire habilité verront cette somme redistribuée aux établissements selon un prorata non encore connu.

Vous nous avez accompagnés, les années précédentes, par le versement du solde de la Taxe d'apprentissage. Nous vous remercions pour cette contribution qui nous permet d'améliorer les équipements de nos filières :

- **CAP Métiers de la Coiffure** (CAP MC)
- **BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne** (Bac Pro ASSP)
- **BAC PRO Esthétique Cosmétique Parfumerie** (Bac Pro ECP)
- **BAC PRO Métiers de l'Accueil** (Bac Pro MA)
- **BAC PRO Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs Activités** (Bac Pro AGOrA)
- **Bac Technologique Sciences et Techniques du Management et de la Gestion.** (Bac STMG)
- **BTS Commerce International** (BTS CI)

Cette année, pour nous adresser tout ou partie du Solde de votre taxe d'apprentissage, sur **la plateforme SOLTEA** vous pourrez trouver nos lycées à l'aide de l'un des codes UAI ou du numéro SIRET, indiqués page suivante



Les références de notre ensemble scolaire sont :

Codes UAI : **0240089S** pour le Lycée Professionnel St Vincent de Paul &
0240079F pour le Lycée Général et Technologique St Joseph

SIRET : **781 702 329 00017**

Contact : E. CHAMBON (D.D.F.P.T.) Téléphone : **06 52 25 58 72** - mail : e.chambon@stjo-24.fr

Vous pourrez également trouver des informations sur notre site www.stjo-24.fr

ESPC St Joseph / St Vincent de Paul - 23 avenue Georges POMPIDOU - 24 000 PERIGUEUX